

235026 - Celui qui mécroit en Allah séjournera éternellement en Géhenne

La question

Tout ce que contient l'islam est parfait et complet parce que venu d'Allah Très-haut. Ce n'est qu'une justice incontestable. Pourtant, j'ai entendu une fois un mécréant évoquer la question du séjour éternel en enfer. Ce qui a suscité ma curiosité et m'a poussé à poser des questions. Il dit que leur séjour éternel en enfer n'est pas fondé sur la justice car on ne saurait leur infliger un châtiment éternel contre un crime limité, à savoir leur mécréance pendant leur vie ici-bas. Les musulmans rétorquent en disant que ce sont les mécréants qui ont opté pour la mécréance. Ces derniers répondent qu'ils n'ont effectué aucune option car ils se sont retrouvés dans leur statut et ne connaissaient même pas une chose qu'on appelle enfer. Comment élucider l'objection qu'ils formulent au tour de cette question? C'est en fait une question qui me hante souvent l'esprit en dépit de ma ferme croyance qu'Allah ne commet aucune injustice envers les humains. J'espère recevoir une explication claire.

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, on a déjà clarifié cette objection dans ce site et expliqué qu'elle relève du sophisme des négateurs de la création du monde qui, de ce fait, ne croient pas du tout à un futur examen des comptes ni à un châtiment ni à la ressuscitation ni à la résurrection.

Cheikh ac-Chinquiti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le sophisme des partisans de l'éternité du monde, a été évoqué sommairement par Ibn al-Qayyim. Allah s'est chargé de leur répondre dans son impeccable révélation. Seul lui sait comment le néant serait, s'il existait. Son éternelle connaissance Lui permet de savoir que la souillure est enracinée dans l'essence de ces pervers au point que si on les châtit dans leurs tombes pour un temps correspondant à celui au cours duquel ils étaient livrés à des actes de désobéissance et leur permettait ensuite de retourner à la vie d'ici-bas, ils reprendraient les mêmes actes qui leur avaient valu le châtiment. Ils ne pourraient pas agir autrement. C'est dans ce sens que le Très-haut dit: « Ah ! Si tu pouvais les

voir à l'entrée de l'Enfer, tu les entendrais alors dire : «**Plût à Dieu que nous puissions revenir sur Terre ! Nous ne traiterions plus jamais de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants sincères !**» Ils parleront ainsi parce que ce qu'ils dissimulaient jadis sera étalé au grand jour. Or, même s'ils étaient ramenés sur Terre, ils referaient encore tout ce qu'on leur avait interdit, car ils ne sont, en réalité, que de fieffés menteurs» (Coran,6:2è-28). Voir la réponse donnée à la question n° [170655](#).

Deuxièmement, il est connu qu'Allah a créé l'Homme pour qu'il L'adore, Lui, le Puissant et Majestueux. Il a crée toutes les choses pour l'Homme. Celui-ci ne devrait pas se préoccuper de ce qui est crée pour lui au point d'oublier ce pourquoi il est créé. Le Transcendant et Très-haut a dit: «**Je n'ai créé les djinns et les hommes qu'afin qu'ils M'adorent.**» (Coran,51:56).

La mission de l'Homme et la finalité de son existence résident dans l'adoration d'Allah , le Transcendant et Très-haut. Si l'homme s'en détourne, il méritera le châtiment. Allah a dépêché auprès des humains prophètes et messagers afin qu'ils leur retracent clairement la voie de la guidance:« **Tous ces prophètes ont eu pour mission d'annoncer la bonne nouvelle aux hommes et de les avertir, afin qu'ils n'aient, une fois la mission des prophètes accomplie, aucune excuse à invoquer devant le Seigneur. Dieu est Puissant et Sage.**» (Coran,4:165). Il leur fit dire par l'entremise de Ses messagers que celui qui s'écarterait de Son chemin et lui donnerait un associé aura pour rétribution un séjour éternel dans la Géhenne et n'aura aucune part au paradis du Maître des mondes. «**Quiconque donne des associés à Dieu, Dieu lui interdira l'entrée du Paradis et lui réservera l'Enfer pour séjour ; les injustes ne bénéficieront d'aucun secours.**» (Coran,5:72).

Allah a affirmé qu'Il ne traitera pas également le bienfaiteur et le malfaiteur. Croire qu'il le ferait reviendrait à se faire une mauvaise opinion de Lui et de Sa sagesse:« **Traiterons-Nous ceux qui croient et font le bien de la même façon que ceux qui sèment le mal sur la Terre ? Réserverons-Nous le même sort aux hommes vertueux et à ceux qui sont pervers ?**» (Coran,38:28):« **L'aveugle et celui qui voit ne sont pas comparables, pas plus qu'on ne saurait comparer les croyants qui font le bien aux injustes portés au mal, mais bien peu de gens y réfléchissent.**» (Coran,40:58).

Allah nous a informé avoir réservé Sa miséricorde au jour de la Résurrection à ceux qui croient en Lui et ajoutent foi à Ses messagers: « **«Mon châtiment, dit le Seigneur, tombera sur qui Je veux, et Ma miséricorde embrasse toute chose ; Je la destine à ceux qui Me craignent, qui font la zakât et qui croient en Nos signes ; [157] à ceux qui suivront l'Envoyé, qui est le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans le Pentateuque et l'Évangile, et qui leur recommande le Bien et leur interdit le Mal, qui déclare licite pour eux ce qui est bon et illicite ce qui est impur, qui les soulage de leur fardeau et les délivre de leurs chaînes. Ceux qui auront cru en lui, qui l'auront secouru et soutenu, qui auront pris pour guide la lumière descendue avec lui, ceux-là connaîtront le vrai bonheur.»** (Coran,7:156-157).

Selon le Sahih de Mouslim (2752) Abou Hourayrah a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**Certes, Allah possède mille portions de miséricorde et en a distribué une seule aux djinns, aux humains, aux bêtes et aux bestioles. Elle est la source de la compassion qu'ils se partagent et qui fait que l'animal sauvage manifeste de la tendresse envers son petit. Allah a reporté la répartition des 99 autres portions de miséricorde pour en faire bénéficier Ses serviteurs au jour de la Résurrection.**»

Voir à toutes fins utiles ce lien

<http://www.kalemasawaa.com/vb/showthread.php?t=23598>

Cela étant, celui qui mécroit le fait en toute connaissance de cause et aura choisi le destin qu'Allah a réservé aux mécréants. Allah Très-haut a bien indiqué à l'homme deux voies et lui a montré deux chemins de sorte que puisse croire qui veut et mécroire qui veut. Celui qui a opté pour la mécréance l'aura fait en toute connaissance de cause et conscient des conséquences de ses actes. Quelle injustice aurait-on commis contre un tel homme s'il se retrouvait devant son Maître après être opposé à lui toute sa vie durant? S'il était en mesure de prolonger cette opposition durant la toute la vie de Satan, il la maintiendrait avec opiniâtreté et la perpétuerait éternellement à l'instar du guide des débauchés, Satan le damné.

Troisièmement, s'agissant de l'objection selon laquelle les mécréants auraient hérité de leur statut, on en dit ceci: celui qui nait pauvre ne se contentera pas d'un tel argument mais il œuvrera pour gagner sa part des biens du monde et obtenir une subsistance lui permettant de changer sa condition. Le malade cherche à recouvrer la santé et le bien-être. Certes, celui qui se retrouve dans la pauvreté ne se satisfait pas de l'argument (de la fatalité). Il cherche plutôt à gagner sa vie. Tout homme raisonnable qui se retrouve dans un état d'ignorance et d'égarement, doit s'arracher aux ténèbres pour retrouver la lumière. Il doit puiser dans les ressources de la bonne guidance et s'orienter vers les chemins de la paix.

Autrement, les mécréants de toutes les nations pourraient se servir du même argument.« Lorsqu'on leur dit : «**Conformez-vous à ce que Dieu a révélé et à l'avis du Prophète !**», ils rétorquent : «**L'exemple de nos ancêtres nous suffit !**» Quoi ! Et si leurs ancêtres étaient totalement ignorants et vivaient en plein égarement?» (Coran,5:104). Le très-haut dit encore:« Ou bien leur avons-Nous donné, avant le Coran, un Livre auquel ils se réfèrent? [22] Il n'en est rien. Ils disent seulement : «**Nous avons trouvé nos pères attachés à ce culte et nous suivons leurs traces.**» [23] Il en a toujours été ainsi. Nous n'avons jamais envoyé, avant toi, un messager pour avertir une cité sans que ses habitants les plus opulents lui aient dit : «**Nous avons trouvé nos pères attachés à ce culte et nous suivons leurs traces.**» [24] Et quand le messager leur disait : «**Et si je vous indiquais une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres?**», les notables de la cité répondaient :«**Nous ne croirons pas à votre message !**»[25] Aussi tirâmes-Nous vengeance de ces peuples. Considère donc quelle fut la fin des négateurs!»(Coran,43:21-25).

Cela dit, celui qui aura reçu le message du messager d'une manière permettant de lui administrer la preuve (de la véracité de son contenu) n'aura plus aucune excuse auprès d'Allah. Il n'aura plus aucun argument à utiliser. Son devoir reste de suivre la bonne guidée, quelle que soit la religion qu'il avait déjà adoptée.« **Tous ces prophètes ont eu pour mission d'annoncer la bonne nouvelle aux hommes et de les avertir, afin qu'ils n'aient, une fois la mission des prophètes accomplie, aucune excuse à invoquer devant le Seigneur. Dieuest Puissant et Sage.**» (Coran,4:165). Le très-haut dit:« **Quiconque suit le droit chemin le suit dans son propre intérêt et quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment. Nul n'aura à**

assumer les péchés d'autrui. Nous n'avons jamais sévi contre un peuple, avant de lui avoir envoyé un messager.»(Coran,17:15).

Quant à celui qui a grandi dans un endroit non couvert par l'appel du Messager ou qui ne l'a reçu que déformé parce que sans la clarté des contours et qui donc n'aurait pas reçu un argument assez clair; le destin de celui-là sera déterminé dans l'au-delà par Allah. Celui-ci a promis de ne châtier Ses serviteurs en l'absence d'une claire transmission de Son message.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) , a dit:« N'entreront au paradis que les adeptes dela foi pure en l'unicité absolue d'Allah, ceux qui professent: «**il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah**» Ceci est le droit qu'Allah a sur chacun de Ses serviteurs. C'est ce qui s'atteste dans ce hadith cité dans les Deux Sahihs selon lequel Mouadh déclare que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit:

-«**Mouadh! Connais-tu le droit d'Allah sur Ses serviteurs?**»

-«**Allah et Son messager le savent mieux.**»

-«**Son droit sur eux est qu'ils L'adorent seul sans rien Lui associer.**»etc.

Aucun d'entre eux ne sera à l'abri du châtiment d'Allah à moins de Lui avoir voué un culte sincère et de L'avoir invoqué en cet état. Celui qui ne lui associe rien mais ne L'adore pas, se serait écarté de son culte et de celui des autres (divinités) à l'instar de Pharaon et ses pareils. Celui-là est pire que le polythéiste car il faut adorer Allah seul. C'est un devoir imprescriptible pour chacun. C'est l'islam dans son acception générale qui représente la seule religion qu'Allah agréée.

Néanmoins, Allah ne châtiera personne avant de lui avoir envoyé un messager. De même qu'il ne le châtiera pas, Il n'admettra au paradis qu'une âme musulmane croyante. N'y seront admis ni un polythéiste ni celui qui s'enorgueillit au point de refuser de L'adorer. Celui qui n'aura pas reçu l'appel (à l'islam)ici-bas sera testé dans l'au-delà. Et n'entrera en enfer que celui qui aura obéi à Satan. Celui qui n'aura pas commis de péché n'y entrera pas. On ne châtiera personne en enfer avant de lui avoir envoyé un messager. Celui qui n'aura pas saisi l'appel du

Messager comme les petits , les fous et les défunts de la période de rupture dans la transmission du message divin, tous ceux-là seront testés dans l'au-delà d'après les traditions relatives au sujet.»extrait de Madjmou al-fatawa (14/476-477). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [232218](#).

Allah le sait mieux.